

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Bernier directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le 16 janvier 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

**« *Règlement numéro 208-2016 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT
LES USAGES DE LA ZONE CB-4* »**

Que ledit règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° cap5227/02/17 du comité administratif et de planification de la Municipalité régionale de comté de Drummond à sa séance ordinaire du 7 février 2017 et qui est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Saint-Guillaume ce 14 février 2017

Martine Bernier g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière